



NATION
huronne-wendat

RIVIÈRE-DU-MOULIN

Parc éolien

Ïohkwahs S.E.C.
(« il vente » en langue huronne-wendat)

UN INVESTISSEMENT DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

43,75 M\$ DANS L'ÉNERGIE PROPRE ET RENOUEVABLE

« Fort de notre Traité et fier de notre territoire, c'est avec un immense honneur que **j'annonce le plus important investissement dans l'histoire de la Nation Huronne-wendat au montant de 43,75 millions de dollars** dans un projet d'énergie renouvelable et respectueux de l'environnement dont les retombées économiques et politiques seront majeures pour notre Nation »

Grand-chef Konrad Sioui (8 août 2016)

CONTEXTE

Depuis 2008, sous le leadership du Grand-chef Konrad Sioui, le Conseil de la Nation Huronne-wendat a déployé beaucoup d'efforts et d'énergie dans le but d'affirmer et de faire respecter le Traité Huron-Britannique de 1760 sur le territoire ancestral de la Nation Huronne-wendat, le Nionwentsïo.

Au cours des huit dernières années, le conseil a multiplié ses démarches tant au plan politique que juridique pour amener le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec à reconnaître et légitimer la Nation Huronne-wendat dans le plein exercice de ses droits fondamentaux reconnus par la Cour Suprême du Canada en 1990 dans l'arrêt Sioui.

L'exercice des droits sur le Nionwentsïo inclut non seulement la pratique des activités coutumières sur le territoire (chasse, pêche, etc.) mais également le droit de participer en tant que partenaire incontournable dans les grands projets de développement économique sur son territoire dans le but d'en retirer des avantages économiques (revenus, création d'emplois, etc.) nécessaires au bien-être de la Nation.

C'est dans la foulée de cette affirmation de ses droits que le conseil a entamé en 2012, des discussions sérieuses avec la filiale canadienne de « Énergie de France (EDF) » soit la société « EDF EN CANADA (EEN CA) » afin de se tailler une place enviable à titre de partenaire dans le projet du parc éolien de Rivière-du-Moulin. Le 27 février 2014, le conseil a signé une convention relative à l'implantation du parc éolien de la Rivière-du-Moulin avec la société en nom collectif « EEN CA Rivière-du-Moulin S.E.C. ».



Dans l'ordre habituel, Alex Couture, EDF, Al Kurzenhauser, EDF, Jean Vincent, Vice-Grand chef, Louis Lesage, Bureau du Nionwentsïo et Konrad Sioui, Grand-chef (27 février 2014)

CETTE CONVENTION PRÉVOIT DEUX EFFETS MAJEURS POUR LA NATION HURONNE-WENDAT

1. REDEVANCES

Premièrement, le Conseil de la Nation Huronne-wendat (CNHW) recevra sur une base annuelle à titre de redevances, un montant de 1 275 \$ par MegaWatts (MW). Puisque le parc compte 175 éoliennes produisant 2 MW chacune pour un total de 350 MW de puissance installée, le CNHW recevra à chaque année un montant de 446 250 \$ lequel montant sera indexé conformément au barème d'indexation du prix de l'électricité prévu au contrat d'achat d'électricité. Les redevances totaliseront un montant de 8,9 M\$ sur 20 ans.

2. ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION DANS LE PROJET

Deuxièmement, la convention relative à l'implantation du parc éolien offrait au Conseil de la Nation, l'option d'acquérir une participation financière dans le projet par le biais de l'achat de 5 % des actifs en copropriété indivise au montant de 43,75 M\$.

Le 7 décembre 2015, les élus du CNHW ont adopté à l'unanimité une résolution visant à exercer l'option d'achat telle que prévue dans la convention d'implantation et ont également adopté une seconde résolution confiant au Vice-Grand chef, Jean Vincent, et à Société de crédit commercial autochtone (SOCCA) le mandat d'évaluer la pertinence d'un tel achat sur les plans économique, légal, fiscal et technique.

En assemblée spéciale, le 16 mai 2016, les élus ont assisté à la présentation faite par l'équipe des différents spécialistes constituée par SOCCA et ont obtenu toutes les informations relatives à la faisabilité et à la viabilité du projet sur les plans légal, fiscal, économique, technique et environnemental.

RIVIÈRE-DU-MOULIN

Parc éolien



NATION
huronne-wendat

Dans l'ordre habituel, Simon Jean Yelle, EDF, Tristan Grimbert, PDG Amérique du Nord EDF, Alex Couture, EDF, Jean Vincent, Vice-Grand-chef, Ghislain Dubeau, EDF et Jean-Philippe Vincent, Bureau du Nionwentsio



Après avoir obtenu toutes les informations pertinentes, pris connaissance des différents rapports techniques et obtenu réponses à toutes les questions d'usage, les élus du CNHW ont donné le feu vert au projet.

Ainsi, le 16 mai 2016, les élus du CNHW ont adopté les diverses résolutions autorisant d'acquérir de EEN CA Rivière-du-Moulin S.E.C. (EDF) une part indivise de 5 % dans un parc éolien de 350 MW communément appelé « Rivière-du-Moulin » et situé sur le territoire du Nionwentsio. Cet achat au coût de 43,75 M\$ va générer des entrées de fonds nettes évaluées de façon conservatrice à 13,0 M\$ dans les coffres du CNHW au cours des 20 prochaines années selon les hypothèses financières retenues. Autrement dit, le projet va générer des revenus qui vont permettre de rembourser la dette, acquitter tous les frais de mise en œuvre et d'exploitation incluant tous les frais de démantèlement du projet après 20 ans. Une fois la dette remboursée et toutes les dépenses acquittées, le CNHW bénéficiera donc d'un profit net de 13,0 M\$ sur 20 ans.

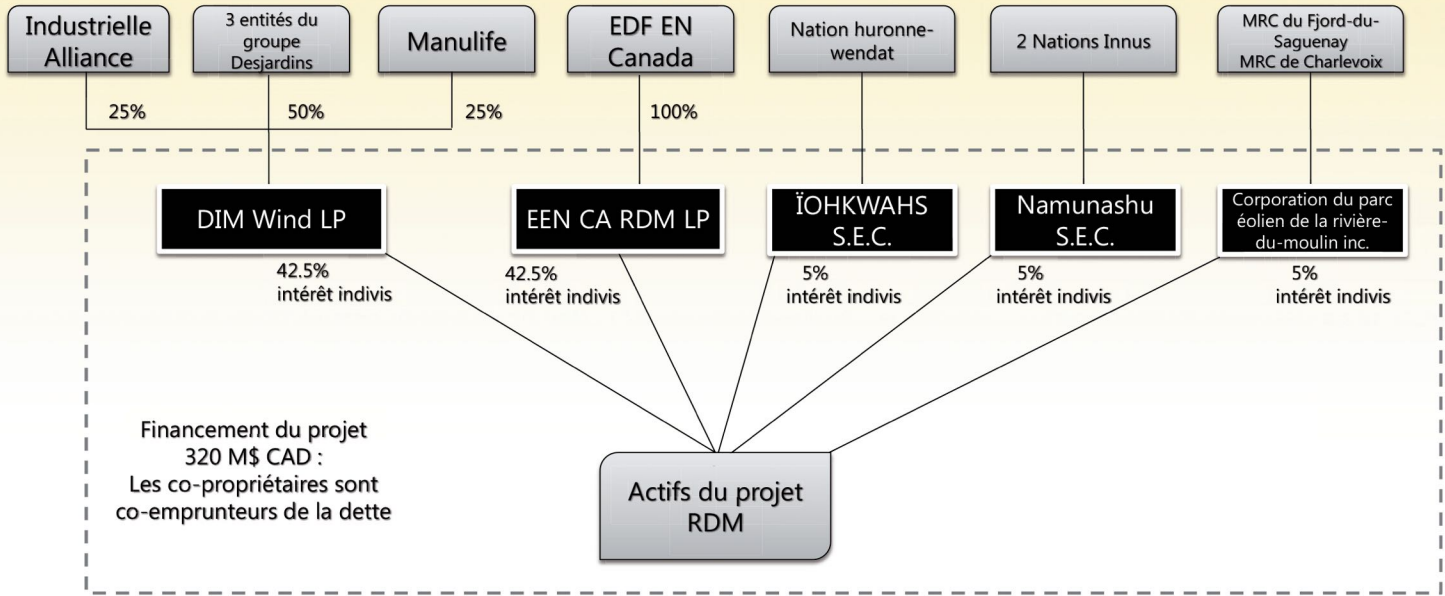
En résumé, sur 20 ans, la Nation Huronne-wendat encaissera au total des redevances de 8,9 M\$ plus un profit de 13 M\$ en plus d'une contribution non remboursable de 1,5 M\$ (1,3 M\$ pour le financement et 0,2 M\$ pour les études préalables) accordée par le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) pour un grand total de retombées économiques de 23,4 M\$.

43,75 M\$ INVESTISSEMENT DANS L'ÉNERGIE PROPRE
CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

STRUCTURE

RIVIÈRE-DU-MOULIN

Parc éolien



FINANCEMENT

COÛT D'ACQUISITION	43,75 M\$
Dette Sénior (Consortium DIM)	16 M\$
Dette subordonnée (Consortium DIM)	14 M\$
Dette en équité (Fondation CSN)	12,45 M\$
Contribution AANC (mise de fonds)	1,3 M\$
Total	43,75 M\$

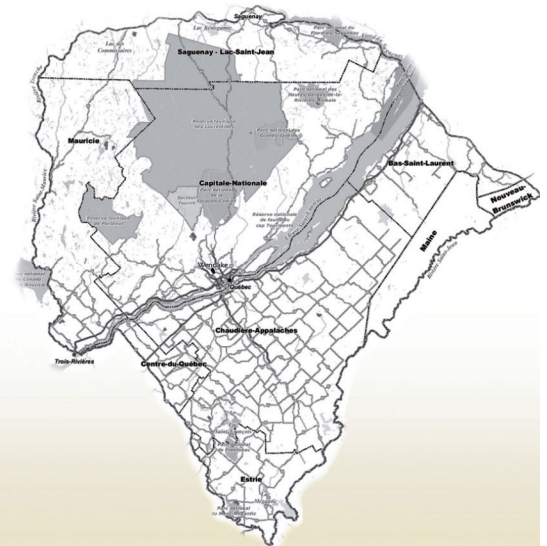
N.B. Consortium DIM : Desjardins, Industrielle Alliance, Manuvie

Le projet est financé en totalité à un taux d'intérêt moyen de 4,94 %. La responsabilité financière du CNHW est limitée à sa mise de fonds de 1,3 M\$ provenant de la contribution non remboursable de AANC.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES SUR 20 ANS

Redevances	8,9 M\$
Profit	13 M\$
Contribution non remboursable AANC (mise de fonds 1.3 et 0.2 mise en oeuvre)	1,5 M\$
Total	23,4 M\$

Le Conseil de la Nation huronne-wendat demeure à l'affût de projets similaires sur le Nionwentsio afin de devenir partenaire et d'en tirer des avantages économiques qui profitent à l'ensemble de la communauté.



NIONWENTSIO
Territoire protégé par le
Traité Huron-Britannique
de 1760



NATION
huronne-wendat

255 Place Chef Michel Laveau, Wendake, QC G0A 4V0 | Tél. 418 843-3767 | wendake.ca